

Séance n° 39 du lundi 15 décembre 2025

*L'an deux mil vingt-cinq,
le quinze du mois de décembre à vingt heures,
le conseil municipal de Gourdon s'est assemblé
dans sa salle habituelle de l'hôtel de ville,
sous la présidence de Monsieur Jean-Marie COURTIN, Maire,
en session ordinaire.*

Nombre de conseillers en exercice : 26

Nombre de présents : 19

Nombre de pouvoirs : 3

Nombre de votants : 22

Date de la convocation : 6 novembre 2025

Date d'envoi par courrier électronique : 9 décembre 2025

ÉTAIENT PRESENTS (26) : M. Jean-Marie COURTIN, Mme Nathalie DENIS, M. Michel FALANTIN, Mme Nicole BRUNEAU, M. Alain DEJEAN, Mme Christine OUDET, M. Nicolas GARCIN, Mme Cécile CASTELNAU, Mme Dominique SCHWARTZ, M. Philippe DELCLAU, Mme Delphine COMBEBIAS, M. Pascal CHARPENTIER, M. Jean-François VARGUES, Mme Nicole ESPAGNAT, M. Patrick PARANT, M. Jean-Pierre COUSTEIL, M. Joël PÉRIÉ, Mme Liliane ÉLICHABE, M. Lionel MAURY, *formant la majorité des membres en exercice.*

ÉTAIENT EXCUSES AVEC POUVOIR (3) ET **ÉTAIENT ABSENTS** (4) : M. Jacques GRIFFOUL (pouvoir n° 1 à M. Philippe DELCLAU), Mme Josianne CLAVEL-MARTINEZ (pouvoir n° 1 à Mme Christine OUDET), M. Nicolas QUENTIN (absent), Mme Fabienne GABET (absente), M. Lionel BURGER (pouvoir n° 1 à Mme Delphine COMBEBIAS), Mme Mélissa SÉVERIN (absente), M. Thomas MALBEC (absent).

En application de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, assistait à la séance M. Dominique MOREAUX, Directeur général des services de la commune de Gourdon.

Assistait également à cette séance M. Guillaume LOISELEUR des LONGCHAMPS, rédacteur principal territorial.

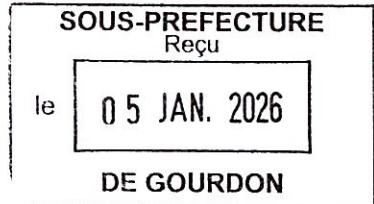
01-6 – Espaces de réunion : Église des Cordeliers – Espace Daniel-Roques – Maison du Roy – Salles des fêtes – Salle des Pargueminiens – Tarifs 2026

Mme Nicole BRUNEAU propose au conseil municipal de fixer les tarifs de location des espaces municipaux suivants au 1^{er} janvier 2026 (sans augmentation par rapport à 2025) :

Il est rappelé la capacité d'accueil des différents espaces de réunion :

- * Église des Cordeliers : 200 personnes
- * Espace Daniel-Roques : 220 personnes
- * Salle de Costeraste : 80 personnes
- * Salle de la Fontade : 60 personnes
- * Salle de Prouilhac : 100 personnes
- * Salle de Saint-Romain : 60 personnes
- * Salle des Pargueminiens : 330 personnes

ÉGLISE DES CORDELIERS	Tarifs 2025	Tarifs 2026
Pour toute manifestation non payante (pour les exposants et/ou pour les visiteurs) organisée par une association ou une entreprise non gourdonnaise par semaine d'utilisation	370,00 €	370,00 €
ESPACE DANIEL-ROQUES <i>avec convention d'utilisation</i>	Tarifs 2025	Tarifs 2026
Pour toute manifestation payante, par jour ou soirée d'utilisation	75,00 €	75,00 €
1 utilisation / semaine (année scolaire)	120,00 €	120,00 €
2 utilisations / semaine (année scolaire)	240,00 €	240,00 €
3 utilisations / semaine (année scolaire)	360,00 €	360,00 €
MAISON DU ROY	Tarif 2025	Tarif 2026
Salle du Prévôt (rez-de-chaussée) ou Salle du Troubadour (1 ^{er} étage)	40,00 € pour la demi-journée	40,00 € pour la demi-journée



Maison du Roy : utilisation gratuite pour toute manifestation gratuite organisée par une association *gourdonnaise* à but non lucratif ou toute administration.

SALLES DES HAMEAUX	Associations de Gourdon	Habitants de Gourdon	Habitants et associations de la CCQB	Associations et personnes extérieures à la CCQB
Journée	37,00 €	55,00 €	85,00 €	146,00 €
Week-end et jour férié	61,00 €	85,00 €	121,00 €	182,00 €

SALLE DES PARQUEMINIERS	Associations de Gourdon	Habitants de Gourdon	Habitants et associations de la CCQB	Associations et personnes extérieures à la CCQB
Journée	121,00 €	158,00 €	242,00 €	363,00 €
Semaine	363,00 €	472,00 €	726,00 €	1089,00 €

Il est précisé que :

- * Location par jour : lundi, mardi, mercredi, jeudi.
- * Il n'y a pas de location à la journée pour le week-end (hors salle des Pargueminiens).
- * Les comités d'entreprise et amicales sont assimilés à une association pour les conditions tarifaires.
- * Comités des fêtes : utilisation gratuite pour 10 manifestations et prévoir un planning des manifestations au trimestre.
- * Toute association gourdonnaise peut bénéficier une fois par an de l'utilisation gratuite d'une de ces salles des fêtes ou bien de la salle des Pargueminiens.
- * Tous ces tarifs sont assortis d'un versement d'un chèque de caution de 300 euros.
- * Les utilisateurs ont l'obligation de fournir une attestation d'assurance.
- * Toute dégradation sera facturée à l'emprunteur au coût réel.
- * Le nettoyage des locaux loués sera facturé si nécessaire 25,00 euros de l'heure.
- * Pour toutes les salles hors salle des Pargueminiens, une participation forfaitaire journalière pour le chauffage de 15,00 euros sera demandée pour la période du 1^{er} octobre au 31 avril.
- * pour la salle des Pargueminiens, une participation forfaitaire journalière pour le chauffage où la climatisation de 30,00 euros sera demandée (valable pour l'année civile).

Il convient d'en délibérer.

M. le Maire : le nombre de chaises et de tables disponibles dans chaque espace correspond à la capacité d'accueil de ce lieu : c'est pourquoi il n'est pas permis d'ajouter occasionnellement chaises et tables surnuméraires.

M. Michel FALANTIN : les organisateurs sont tenus de maintenir une personne à l'entrée de l'église des Cordeliers afin de faciliter la sortie urgente du public.

M. le Maire : avant l'ouverture officielle de la campagne des prochaines élections municipales, il est interdit d'utiliser les salles communales à des fins prélectorales sous une réservation privée.

Appelé à s'exprimer le conseil municipal, après en avoir délibéré et se prononçant à l'unanimité,

* fixe pour 2026 les tarifs de location des espaces municipaux détaillés *supra*.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme.
Le 19 décembre 2025.
Le Maire,
Jean-Marie COURTIN

Certifié exécutoire compte tenu :

- * de la transmission en préfecture selon visa ci-dessus :
- * de la publication selon visa ci-dessus.

Le Maire,
Jean-Marie COURTIN

